Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_18-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 26
-représentés : 3

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 18 mai 2026

—

Le dix-huit mai 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le douze mai 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme CORBEL Peggy, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie respectivement représentés par Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme SANZ Myriam, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : M. LE PILLOUER Maël.

2026-05-18- DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET CLASSE DE MER AVRIL 2026 - ECOLE LA MADELEINE

Rapporteur : Isabelle Tissier

Par un courrier du 4 décembre 2025, l'équipe enseignante de l'école la Madeleine a sollicité une subvention à la ville de Guingamp pour participer au financement d'un séjour de classe de mer au centre Plouharmor de Plouha (22) qui s'est déroulé les 1, 2 et 3 avril 2026.
Le devis effectué par l'école s'élève 7 690€ pour un total de 44 élèves scolarisés en classe de CE2, CM1, CM2 et ULIS. Une demande d'aide a été formulé à l'organisme « jeunesse en plein air » qui peut financer ce type de sortie scolaire.
La demande de subvention auprès de la ville s'élève à 2 000€.

Le versement sera effectué à l'Association des Parents d'Elève (APE) de l'école La Madeleine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'école la Madeleine dans le cadre de ce séjour en classe de mer.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)